EST-IL PERMIS DE N'INVITER QUE LA FAMILLE POUR LA WALIMA ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Mariage & divorce



Est-il permis de n'inviter que la famille pour la walima ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 0min 39

Question :
Pour le repas de noce, je rassemble la famille de la mariée ainsi que mes proches autour d'un ou deux moutons en guise de walima. Je n'invite personne d'autre qu'eux et je me contente de cela. Y-a-t-il un mal en cela, ô bienveillant cheikh ?

Réponse :

Il n'y a pas de mal en cela. L'objectif est d'annoncer le mariage, et ceci est une annonce, et la louange est à Allah, il n'y a pas de mal. Et si tu ajoutes en invitant des gens en plus afin que l'annonce soit encore plus grande, alors c'est une bonne chose. Cependant, il ne convient pas de faire du gaspillage, ni de te surcharger, [tu fais] selon tes capacités.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/noor/3573